

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR RESTRICTED  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

L/3030/Add.10  
8 January 1969

Limited Distribution

STATE TRADING

Notifications Pursuant to Article XVII:4(a)

Addendum

NORWAY

The Government of Norway has notified that no change has taken place in Norwegian policy concerning state trading since the last notification contained in L/2593/Add.3.

It is added however that the Norwegian Grain Corporation is under obligation to purchase all home-produced wheat, rye, barley and oats. Furthermore the Corporation must keep such emergency stocks as the situation requires.

---

COMMERCE D'ETAT

Notifications conformément à l'article XVII:4 a)

Addendum

NORVEGE

Le gouvernement de la Norvège a fait savoir au secrétariat qu'aucun changement n'a été apporté à sa politique en matière de commerce d'Etat depuis la dernière notification distribuée sous la cote L/2593/Add.3.

Toutefois, il convient d'ajouter que l'Office national des céréales est tenu d'acheter la totalité de la production norvégienne de blé, de seigle, d'orge et d'avoine. De surcroit, l'Office est tenu de détenir les stocks de secours qui sont nécessités par la situation.

